

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 21 décembre 2020

DEMANDEUR

N/Réf. : 202012-12

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 3 décembre 2020.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous mentionnons que les données du document 2 sont incluses dans le document 3. De plus, il n'est pas possible, sauf lorsque cela est indiqué, de savoir de quel organisme public précisément le matériel relève (voir à cet effet les explications dans le document 3).

Pour ce qui est du premier point de votre demande, nous ne détenons pas de document.

... verso

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 4